

# Les aides du Département

Les communes et intercommunalités peuvent recevoir des aides départementales pour des projets de restauration de leurs archives ou d'aménagement de locaux de conservation.

## À TÉLÉCHARGER

### Aide à la restauration de documents d'archives ▼

Le volet "Aide à la protection du patrimoine mobilier non protégé" du [Dispositif départemental en faveur du patrimoine](#) soutient les actions de conservation et de restauration menées par les communes et les EPCI.

#### Procédure pour les archives :

- › Sont pris en compte les travaux de restauration et numérisation associés.
- › Constitution d'un dossier de saisine adressé à M. le président du Conseil départemental.
- › Instruction des dossiers par les archives départementales avec visite sur place.
- › Dossiers soumis pour avis à la Commission « Patrimoine » avant le vote par l'assemblée départementale.
- › Après réception de la notification, début des travaux.
- › Suivi du dossier assuré par les archives départementales avec visite sur place.

#### Taux de subvention – Modalités de versement

- › Aide accordée = en moyenne 40% du montant HT (possibilité de 50% dans certains cas) ;
- › possibilité de financement croisés : DRAC, Fondation du Patrimoine ;
- › versement de la subvention s'effectue à la demande du bénéficiaire ;
- › durée de validité de 3 ans.

En savoir plus sur les modalités dans le [règlement du dispositif](#)



## À CONTACTER



### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Catherine Poirson et  
Vanessa Moré

archives-  
communales@vaucluse.fr

Palais des papes  
84000 AVIGNON

📞 04 90 86 16 18

✉ [Courriel](#)



<https://www.google.com/r>

### Aide à l'aménagement de locaux abritant des archives ▼

Dans le cadre de la contractualisation entre le département et les communes et groupements de communes, le dispositif "Patrimoine en Vaucluse" permet de consacrer 10% de la dotation contractuelle à l'aménagement de locaux à usage

patrimonial (notamment les archives).

En savoir plus sur les aides sur le [site du Département](#) ↗

## L'accompagnement des archivistes intercommunaux




Deux archivistes des Archives départementales apportent aide et recommandations pour la gestion, l'évaluation et la conservation de vos archives.

Disponibles aux Archives départementales ou sur le terrain, vous pouvez les contacter pour toutes questions concernant les archives.


# A CONTACTER



Archives départementales  
Archives communales  
Palais des papes  
84000 AVIGNON

 04 90 86 16 18

 [Courriel](#)

 [Site Internet](#)

<https://www.google.com/maps/dir/43.951192,4.807331/@43.9512916,4.8071706,160m/c>



**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE**

Palais des papes  
84000 AVIGNON